

LE 3 AVRIL 2014

Volume 3, numéro 1

## DANS CE NUMÉRO

- Mot du président
- Mot du Comité boucherie
- Mot du Comité mohair
- Mot du Comité lait
- Mise en marché collective
- Nouvelle du SPCQ
- Formation continue

## COORDONNÉES

Syndicat des producteurs de  
chèvres du Québec  
555, boulevard Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 4E7

☎ 450 679-0540, poste 8548

✉ chevres@upa.qc.ca

## SITE INTERNET

[www.chevreduquebec.com](http://www.chevreduquebec.com)



# L'Info-Net Chèvre

Par le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec

## MOT DU PRÉSIDENT

Le printemps est arrivé et le temps des sucres aussi, l'ouvrage du Syndicat ne cesse d'avancer vers l'aube d'un été plus prometteur. Ces derniers temps plus turbulents nous amènent à devoir nous surpasser en tant qu'organisme possédant une expérience de novice. « NOVICE » parce que nous ne sommes pas assis derrière le même bureau depuis les 20 dernières années à faire face aux mêmes situations. La situation de la chèvre évolue, nous évoluons. Soyez rassuré que nous sommes bien encadrés et supportés par les lois et puis par nos organismes affiliés. Les outils que nous nous sommes attribués en tant que producteurs de chèvres durant les dernières années nous aideront à surmonter les obstacles qui prennent notre industrie en assaut. Grâce à un travail et une vision des administrations antérieures, la pérennité des producteurs futurs sera assurée ou pour les sceptiques sera davantage protégée des intempéries futures.

Le Syndicat travaille d'arrachepied avec nos ressources limitées, afin d'avancer les dossiers qui sont prioritaires. Ces priorités qui ont été approuvées en assemblée générale ainsi que nos priorités nouvelles telles les représentations auprès des divers paliers du gouvernement dans l'affaire des compensations attendues suite à l'accord de libre-échange Canada Union-européen. Si le clonage existait, il va s'en dire que nous l'aurions déjà pratiqué auprès de M. Anass Soussi. En effet, dans les temps dits « normaux », nous aurions besoin d'une ressource humaine supplémentaire, alors je

vous laisse imaginer les situations imprévues où les tâches de travail s'ajoutent aux priorités. Malgré cela, nous tenons à défendre les intérêts de nos membres, soit tous les producteurs de chèvres du Québec.



D'une manière aussi certaine que les temps qui changent, les programmes gouvernementaux eux aussi le font. Le nouveau programme fédéral, d'où la vaste majorité des fonds de l'agriculture proviennent rend plus difficile l'accès aux petits secteurs comme la chèvre afin d'effectuer des projets de recherche. Rares sont les programmes qui ne nécessitent pas une mise de fonds non seulement en nature, mais monétaire également. Notre situation financière ne nous permet pas d'y avoir accès et ainsi, de faire beaucoup d'avancées dans le contexte actuel. Pour préciser, le Syndicat dispose d'une enveloppe budgétaire du gouvernement provincial, le fond PAFRAPD, ancien fond casino. Ce fond ne nécessite pas la mise de fonds monétaire quoiqu'il n'est pas accessible pour des projets à caractère de mise en marché ni des activités de plan conjoint.

Malgré ces difficultés, vous avez sûrement remarqué des avancées dans les actions du secteur caprin. Grâce au travail acharné de





## MOT DU PRÉSIDENT (SUITE)

vos comités et de votre conseil d'administration, nous disposons de meilleurs outils, afin d'accepter et de gérer des commandes de viande caprine, une répartition plus équitable entre producteurs laitiers quant à l'attribution des contrats de laits, un travail en collaboration pour un avenir plus prometteur de l'industrie de fibre caprine québécoise. De plus, en concert avec les autres groupes de l'UPA, nous avons réussi à modifier le critère pour le remboursement de taxe foncière ainsi qu'une bonification des programmes Agri de la Financière agricole du Québec. À titre d'information, notre représentation au niveau de la Fédération canadienne nationale de la Chèvre, la FCNC, le Syndicat perçoit un avancement dans le dossier de la traçabilité caprine.

N'ayant pas le désir de s'asseoir sur ses lauriers, le Syndicat pousse toujours pour l'amélioration des conditions des producteurs de chèvres du Québec. Nous tenons à non seulement acquérir de nouveaux gains, mais à bonifier ceux que nous avons obtenus à la sueur de notre front.

En plus, comme nous sommes présentement dans une année d'élection provinciale, je vous invite à vous renseigner sur les partis politiques présents et leurs positions sur les divers dossiers d'importance pour notre secteur.

Dernièrement, le SPCQ a tenu deux journées thématiques lait et une journée thématique finance. Le but de mettre en place ces formations est d'informer les producteurs directement via nos invités ce qui vous permet d'approfondir les sujets que vous voulez en fonction de vos questionnements. La meilleure manière pour un Syndicat d'être puissant et efficace c'est de donner plus de pouvoir à ses membres, rappelons-le : «Le savoir c'est le pouvoir!» Nous avons entendu encore une fois cette année que les programmes Agri ne sont pas liés à votre prêt agricole avec la Financière Agricole du Québec, donc un client de Financement agricole Canada ou autre peut bénéficier de ce programme intéressant s'ils fournissent les documents requis. Je vous invite à y participer en grand nombre puisqu'il existe peu de programmes aussi bénéfiques pour les producteurs sans assurance stabilisation que celle-là.

Je vous souhaite un beau printemps à vous sucrer le bec!

Joyeuses Pâques!

Robert Camden, président





# MOT DU COMITÉ BOUCHERIE

## ÇA BOUGE AU COMITÉ BOUCHERIE

Même si la nature est endormie sous tout un couvert de neige, votre comité boucherie travaille très fort. Nous avons allégé le formulaire de la déclaration annuelle dans le but d'obtenir plus de réponse, pour ceux qui n'ont pas retourné la déclaration annuelle, il est toujours temps de le faire. Ces informations sont cruciales pour répondre aux acheteurs qui ont commencé à communiquer avec le Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (SPCQ). Dernièrement le SPCQ a fait un appel à tous pour **1000 livres de viande de réforme**, MERCI aux producteurs qui ont répondu pour nous permettre de répondre adéquatement à la commande. C'est nouveau pour tous, la mise en place de tout le processus. Il est important d'identifier vos animaux qui passeront par ce processus. Pour le moment le SPCQ priorise les puces électroniques comme principal type d'identification. Les producteurs peuvent s'en procurer via Ketchum.

Félicitations aux organisateurs de l'AGA de l'ACCB tenu le 8 mars 2014 à St-Anselme. Le SPCQ et votre comité boucherie étaient présents. Journée riche en démystification et que dire de l'encan virtuel, SUPER!



Bonne saison à tous!  
Christiane Fournier, Comité boucherie



## MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

### SECTEUR BOUCHERIE

#### **La mise en marché collective arrive à grand pas!**

Certains ont bien hâte, d'autres n'y croient plus, mais c'est bien vrai, la mise en marché collective est sur le point de démarrer! Votre Syndicat travail très fort sur le projet de la mise en marché collective volontaire et ses efforts commencent à porter fruit.

Le principal objectif du Syndicat est de vendre des carcasses entières à des acheteurs, idéalement sur une base régulière ou sinon sur une base occasionnelle. La mise en marché collective n'encadrera pas la vente de découpes de viande ou de produits transformés; elle laissera ainsi le soin aux commerces ou aux fermes d'exploiter ce marché.

Plus le temps passe et plus il y a d'acheteurs qui contactent le Syndicat pour s'approvisionner en produits de viande caprine. Il est donc venu le temps d'élaborer un processus de vente pour répondre à la demande. Cette première étape est cruciale afin de pouvoir bien gérer l'offre et la demande et ainsi répondre aux besoins autant des acheteurs que des producteurs.

Pour chaque nouvelle entente de signé avec un acheteur, le Syndicat procédera à un appel d'offres de produits adressés aux producteurs membres en règle du Syndicat, et cela dans le but de combler la demande de l'acheteur. Celle-ci inclura les caractéristiques du produit recherché, la quantité, la périodicité si telle est le cas et bien entendu, le prix. Les producteurs pourront donc envoyer leur offre de vente au Syndicat ou s'il le désire, signer un engagement de production afin de bénéficier d'une prime supplémentaire par kilogramme de poids carcasse vendu. Le producteur devra ensuite identifier de façon conforme les animaux avant le transport et envoyer une confirmation de transport au Syndicat avec la liste de numéros des animaux qui seront livrés.

Finalement, le Syndicat effectuera le paiement aux producteurs dans un court délai, comme inscrit dans le processus de vente.

Pour faciliter la recherche de nouveaux acheteurs, le Syndicat souhaite recueillir les prévisions de vente avant le début des trimestres pour chaque producteur désirant participer à la mise en marché collective. Ceux-ci auront droit à une prime par kilogramme de poids carcasse vendu lorsque le formulaire aura été entièrement complété et envoyé au Syndicat avant la date limite.

Un second élément, jugé important, est la rédaction d'un guide du producteur pour couvrir l'ensemble du processus de vente et expliquer clairement comment vendre des produits de viande caprine par la mise en marché collective. Le guide couvrira entre autres les éléments suivants :

- ◆ les méthodes de mise en marché pour le secteur de la viande caprine;
- ◆ les produits visés par la mise en marché collective et ses caractéristiques;
- ◆ le fonctionnement de la mise en marché collective;
- ◆ la gestion de l'offre et de la demande;
- ◆ l'identification conforme des animaux;
- ◆ le transport des animaux;
- ◆ la garantie de paiement;
- ◆ les primes et modalités de paiement;
- ◆ les formulaires de prévision et de vente.

Le guide du producteur sera disponible prochainement pour tous les producteurs et la mise en marché collective sera en place d'ici quelques mois. Le Syndicat vous donnera bientôt la possibilité de faire des offres de ventes intéressantes et à prix avantageux et cela pour la prospérité de nos fermes. Alors, surveillez vos courriels! La mise en marché collective arrive à grand pas!



## MOT DU COMITÉ MOHAIR

Le secteur angora caprin du Québec se situe à un moment critique de son existence. Au cours des dernières années, le nombre d'élevages angoras est demeuré stable (une dizaine d'élevages), mais le secteur a vu le départ de plusieurs grands pionniers de l'élevage, faute de relève, ce qui place maintenant le cheptel à son niveau le plus bas observé depuis des décennies (estimation de 200 chèvres). Conscients de cette crise, les membres et les administrateurs de l'AECAPSQ ont fait la promotion de l'élevage et du mohair (campagnes publicitaires, défilés mode, concours auprès de jeunes designer mode, kiosques de vente, concours de race, site web, dépliants, production d'un guide de démarrage), mais peu de résultats en sont découlés. Depuis la dernière assemblée générale annuelle, tenue en octobre 2012, l'association a pris un virage qui se veut plus structurant. Faisant suite à une mission exploratoire en France sur le fonctionnement de la structure collective SICA Mohair (février 2012), les administrateurs ont lancé une série de projets relatifs à la transformation et la mise en marché collective du mohair.

L'idée de base est de créer un canal commun qui pourrait faciliter la transformation et même la mise en marché pour consolider les élevages en place (augmentation de production, meilleure rentabilité) et favoriser le recrutement de nouveaux producteurs intéressés par l'élevage, mais pas nécessairement par la transformation. À ce titre, les deux dernières années ont vu la réalisation d'un répertoire de façonniers pour le mohair, d'une capsule Internet sur le site du SPCQ, d'une étude d'opportunité pour la transformation collective et d'une étude d'opportunité pour la mise en marché collective de produits ciblés (bas et couvertures). Avec ces nouveaux outils dans notre sac et une volonté de promouvoir le secteur, l'avenir s'annonce prometteur afin que le secteur reprenne sa place sur le marché du mohair.







## MOT DU COMITÉ LAIT

Bonjour,

Je tiens à vous souhaiter une bonne année laitière 2014, en espérant qu'elle soit profitable pour chacun.

En ce début d'année très chargé pour le Syndicat, nous avons réussi à offrir aux producteurs 2 journées thématiques LAIT très intéressantes, avec des sommités en matière de production de lait et au sujet de l'accord Canada-Union européenne.

Concernant l'entente Canada UE, tous s'entendaient pour dire qu'il y aura un impact considérable dans notre industrie. Par contre, l'impact serait moindre dans ce créneau des fromages de chèvre frais puisque la mise en marché des fromages frais avec une durée de conservation plus courte nécessite une expertise particulière et une gestion complexe. Une grande partie de notre production est transformée en ce genre de fromage. Par contre, les fromages de spécialités ayant une durée de vie au-delà de 6 mois, seront durement touchés.

Aussi, pour l'attribution des quotas d'importation, d'après M. Maxime Legault, (Chef-Analyse et Approvisionnement de lait chez Agropur Coopérative), il serait préférable que les acquéreurs soient des fabricants, qui importeraient des variétés de fromages pour diversifier leur gamme de produits offerts aux clients, versus un détaillant qui vise à obtenir une meilleure marge de profit sur les produits distribués dans les chaînes d'alimentation peu importe la compétition faite aux produits de provenance canadienne.

M. Arseneault, de la fromagerie Grondines, président de l'association des fromagers artisans du Québec (AFAQ), croit plutôt que tout le secteur des petits fromagers ainsi que les secteurs de la chèvre et de la brebis seront les plus durement touchés.

De plus, une rencontre avec Liberté, Capralac, Transport Chévrière et le Syndicat a eu lieu en début d'année dans le but de rencontrer en personne la nouvelle ressource professionnelle de l'usine. Nous avons discuté des solutions potentielles au manque d'approvisionnement de lait chez Liberté pour la période de janvier à mars (moment le plus bas de l'année, besoins d'un volume très stable pour le lait de consommation).

Finalement, nous tenons à remercier les producteurs de lait pour avoir dûment rempli leurs contrats dans les délais. Et sachez que le Syndicat, en cette année de négociation de la convention, met tous ses efforts pour négocier une nouvelle convention équitable et profitable pour tous.

Jean-Philippe Jolin  
Coordonnateur du comité lait





# NOUVELLES DU SPCQ

## SALUBRITÉ ALIMENTAIRE À LA FERME

Le MAPAQ a un nouveau programme qui s'adresse aux producteurs qui veulent implanter ou améliorer leurs systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux.

Le programme subventionne à 70 % l'achat par le producteur d'équipements comme :

- ◆ une laveuse à pression
- ◆ un congélateur pour les animaux morts
- ◆ une sonde de mesure de la température (avec alarme) pour le réservoir à lait et/ou le congélateur à lait.
- ◆ un logiciel, licence d'utilisation (1 an) pour un logiciel ou une application Internet permettant : La salubrité alimentaire à la ferme (ex. : Sigalait, DS@HR, LacT, DelPro, Dairy Plan C21, Bergère).
- ◆ un cabinet d'entreposage des produits chimiques ou des médicaments vétérinaires (inclus les réfrigérateurs et congélateurs) etc.

Vous trouverez en annexe la liste complète d'équipements admissibles dans le cadre de ce programme (Axe2).

L'aide financière accordée peut atteindre au maximum 70 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence du montant maximal de 5 000 \$ pour la durée du programme.

Le montant minimal d'une réclamation est de 250 \$. Les taxes ne sont pas couvertes, car elles sont déjà déclarables aux ministères du revenu fédéral et provincial. Vous devez soumettre votre demande et obtenir l'autorisation avant d'effectuer tout achat. Les délais pour une autorisation sont d'environ une semaine pour la majorité des demandes selon les responsables du programme.

La date limite pour la réception des formulaires d'inscription est le 31 janvier 2018 et les demandes de réclamation devront être acheminées au MAPAQ au plus tard le 28 février 2018.

Vous trouverez les détails de ce programme sur le site Internet du MAPAQ :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/salubrite/Pages/appuiimplementationdesystemesdesalubritealimentaire.aspx>



## NOUVELLES DU SPCQ

### **Année internationale de l'agriculture familiale : des familles agricoles d'ici, en vedette sur [www.vosagriculteurs.tv](http://www.vosagriculteurs.tv)!**

La série Web de l'Union des producteurs agricoles est de retour! Dix nouvelles familles agricoles se partageront l'écran sur le site [www.vosagriculteurs.tv](http://www.vosagriculteurs.tv) à compter du 12 mars.

Tous les mois, une nouvelle capsule de 5 minutes dévoilera le quotidien à la ferme

d'une famille agricole œuvrant dans différents secteurs de l'agriculture québécoise. En cette Année internationale de l'agriculture familiale, cette série souligne l'importance de l'agriculture familiale dans le modèle agricole québécois.

Ce mois-ci, rencontrez la famille Jolin, de la ferme Caprijol, production de chèvre laitière, à Saint-Gervais-de-Bellechasse.

Plus de vingt productions ont été explorées depuis le début de cette belle aventure. La série Web de l'Union, réelle vitrine sur le monde agricole, prolonge l'expérience de l'activité Portes ouvertes sur les fermes du Québec et permet de découvrir, à l'année, d'innombrables facettes de la profession d'agriculteur. Diffusée sur le Web et présentée lors d'activités grand public de l'Union, cette série est une façon rafraîchissante pour l'Union et les agriculteurs de tisser des liens avec leurs concitoyens.

Des familles passionnées d'agriculture vous ouvrent leurs portes tous les mois, de mars à décembre 2014, sur le site [www.vosagriculteurs.tv](http://www.vosagriculteurs.tv) . Bonnes visites!







# FORMATION



## Centre de Formation agricole Saint-Anselme

## CENTRE DE FORMATION AGRICOLE SAINT-ANSELME

Dès septembre 2014, le Centre de formation agricole Saint-Anselme offrira le diplôme d'études professionnelles en production animale (productions avicole, bovine, laitière, ovine, porcine ou autres) par Internet. Ainsi, peu importe où se trouve l'élève, il obtiendra un diplôme lui donnant accès aux aides à l'établissement. La formation étant individualisée, il pourra s'inscrire en tout temps et diplômé plus rapidement.

La formation en ligne demeure très pratique, avec des exercices à réaliser. Les enseignants sont disponibles en ligne par caméra Web pour soutenir et encadrer les élèves, tout comme ils le feraient en classe.

### Détails sur la formation en ligne

Sylvain Beaulieu, conseiller pédagogique  
418 885-4517 poste 1658  
[sylvain.beaulieu@cscotesud.qc.ca](mailto:sylvain.beaulieu@cscotesud.qc.ca)

### Inscription

Normand Bissonnette, responsable des admissions  
418 885-4517, poste 1661  
[normand.bissonnette@cscotesud.qc.ca](mailto:normand.bissonnette@cscotesud.qc.ca)

## Formation sur le jugement des odeurs du lait cru

### Description de l'horaire

Le 30 avril 2014  
De 8 h 30 à 16 h 30

### Lieu

ITA, campus de La Pocatière

### Date limite d'inscription

Le 16 avril 2014

### Formateur

Michel Lemay

### Groupe : 2LH1440

Pour voir les détails et vous inscrire choisir ce lien

[https://ita-formationcontinue.omnivox.ca/cncr/insc/InfoActivite.ovx?NoActivite=H14\\_2LH1440](https://ita-formationcontinue.omnivox.ca/cncr/insc/InfoActivite.ovx?NoActivite=H14_2LH1440)





# NOUVELLES DU SPCQ

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Robert Camden, président  
Nancy Biron, 1<sup>re</sup> vice-présidente  
Rémi Hudon, 2<sup>ème</sup> Vice président  
Christiane Fournier, coordonnatrice boucherie  
Jean-Philippe Jolin, coordonnateur lait  
Régis Pilote, coordonnateur mohair  
Normand Forgues, administrateur

## COMITÉ LAIT

Jean-Philippe Jolin, coordonnateur  
Stacy Patry  
Emmanuelle Michaud  
Sylvie Girard  
Marie Vaillancourt

## COMITÉ BOUCHERIE

Christiane Fournier, coordonnatrice  
Sylvain Caron  
Guillaume Paquet  
Régis Pilote  
Bernard Petit

## COMITÉ MOHAIR

Régis Pilote, coordonnateur  
Anne-Marie Blouin  
Normand Legault  
Chantal Hébert  
Martin Dion

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHÈVRES DU QUÉBEC

Anass Soussi, directeur général  
Julie Seyer, secrétaire





# ANNEXE

## PROGRAMME D'APPUI À L'IMPLANTATION DE SYSTÈMES DE SALUBRITÉ ALIMENTAIRE, BIO SÉCURITÉ, TRAÇABILITÉ ET SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

### AXE 2 - LISTE DES ÉQUIPEMENTS ADMISSIBLES

Appareil de lecture d'identifiants :

- Si l'appareil effectue la lecture d'identifiants d'une espèce visée par une réglementation en traçabilité (fédérale ou provinciale), il devra permettre le transfert de données vers l'administrateur de la base de données ou être compatible avec un logiciel qui effectue le transfert;
- Aide accessible aux entreprises agricoles n'ayant jamais obtenu une aide financière pour ce type d'équipement dans le cadre de *Cultivons l'avenir 1*;
- Aide limitée à 1 seul appareil par entreprise agricole;
- L'aide inclut les frais connexes tels que coût de transport, frais de livraison.

Appareil spécialisé servant exclusivement :

- à la cueillette et au transfert de données de traçabilité
- à la cueillette et au transfert de données de monitoring des médicaments.

Appareils d'insensibilisation/euthanasie adaptés aux espèces et caractéristiques physiques des animaux (ex. : âge, poids) :

- Ces appareils doivent contribuer à une méthode d'euthanasie qui minimise l'anxiété et la douleur chez l'animal et qui produit une perte de conscience rapide et irréversible, suivie d'une mort prompte.

Balance/équipement de calibration pour l'eau, la nourriture ou les aliments médicamenteux.

Cabinet d'entreposage des produits chimiques ou des médicaments vétérinaires (inclus les réfrigérateurs et congélateurs) :

- Relativement au réfrigérateur, conditionnel à l'installation d'un thermomètre permettant les mesures de variations de température.

Cage de contention pour les soins et/ou l'identification des animaux et/ou extenseur de cou.

|  |
|--|
|  |
| Contenant permettant la disposition d'animaux morts (ex. : congélateur dédié, conteneur).  |
| Enregistreur de température (thermographe).  |
| Installation d'alarme permettant d'avertir des mauvais fonctionnements de systèmes essentiels à la survie et la sécurité des animaux (ex. : ventilation, abreuvement).   |
| Filets de protection pour le transport des colonies d'abeilles.  |
| Laveuses à pression.   |
| Logiciel, licence d'utilisation (1 an) pour un logiciel ou une application Web permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La cueillette des données associées à la biosécurité végétale;</li> <li>• La traçabilité et la gestion sanitaire au niveau de la ruche ou du rucher;</li> <li>• Le transfert de données de traçabilité : si le logiciel s'adresse à une espèce visée par une réglementation en traçabilité (fédérale ou provinciale), il devra permettre le transfert des données vers l'administrateur de la base de données;</li> <li>• Le transfert de données de monitoring de l'utilisation des médicaments vétérinaires : si le logiciel s'adresse à une espèce visée par un projet de monitoring des médicaments vétérinaires, il devra permettre le transfert des données vers l'administrateur de la base de données ainsi que le transfert de données aux responsables du projet de monitoring des antibiotiques vétérinaires mis en œuvre par le MAPAQ;</li> <li>• La consignation des champs ou des registres (ex. : Field Pro, Crop Smart, Sigachamp);</li> <li>• La salubrité alimentaire à la ferme (ex. : Sigalait, DS@HR, LacT, DelPro, Dairy Plan C21, Bergère).</li> </ul> |
| Sonde de mesure de la température (avec alarme) pour le réservoir à lait et/ou le congélateur à lait.  |
| Système de mesure de la consommation d'eau des animaux.  |
| Système permettant d'accélérer le conditionnement du miel, par déshydratation, à l'étape de postextraction (mesure de contrôle du petit coléoptère de la ruche) (ex. : déshumidificateur, ventilation).  |
| Thermostat industriel.   |
| Tout autre équipement rencontrant les objectifs et conditions du programme (sur autorisation suite à l'évaluation de l'atteinte des objectifs visés.)  |